

## GRASSE : TERRE D'IMMIGRATION EN PROVENCE (1851-1914)

Stéphane KRONENBERGER

Ville des parfums, la cité grassoise constitue également dès le XIX<sup>e</sup> siècle un haut-lieu de la présence étrangère dans le sud-est de la France. La nature de ces apports extérieurs doit être précisée, tant en termes quantitatifs que de répartition par sexe ou profession. La prise en compte, dans toute sa complexité, du parcours migratoire des individus venus d'ailleurs permet de mettre en exergue les dynamiques de la société d'origine, qui est loin de se réduire à un simple espace répulsif. Dans un contexte d'isolement international de la France et d'appels répétés des travailleurs français à une meilleure protection contre la concurrence étrangère jugée déloyale, cette installation plus durable dans l'Hexagone en général et à Grasse en particulier est facteur de tensions avec l'opinion ou les pouvoirs publics.

### Présence étrangère et forte proportion de femmes

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et à la Belle Époque, la ville de Grasse appartient de plain-pied à la France de l'immigration, dans la mesure où elle se situe à l'Est de la ligne Le Havre -Marseille. La part de population étrangère est d'ailleurs très supérieure à la moyenne nationale<sup>1</sup> et connaît de surcroît un accroissement exponentiel, puisque l'on passe par exemple de 15 % d'étrangers en 1886 à près de 30 % en 1906. La loi du 26 juin 1889 sur la nationalité ayant pour finalité de faciliter la naturalisation, si elle a sans doute un effet, ne parvient pas à faire baisser en dessous d'un cinquième – ce qui est considérable – le pourcentage d'individus dépourvus de la qualité de Français.

### Présence étrangère à Grasse (1851-1911)

Année	Étrangers	Total	% d'étrangers
1851	263	11 540	2,3
1872	862	11 976	7,2
1876	1 384	13 087	10,6
1886	1832	12 157	15,1
1891	2 511	14 014	17,9
1896	3 536	15 020	23,5
1901	3 621	15 429	23,5
1906	6 049	20 305	29,8
1911	4 330	20 516	21,1

D'un recensement quinquennal à l'autre, il convient de noter de fortes variations de la proportion d'étrangers. Cela renvoie en fait à deux phénomènes concomitants. D'une part le nombre d'hivernants ou de riches personnages installés à l'année, accompagnés de leurs serviteurs, présents à Grasse à la date du dénombrement est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse. D'autre part le caractère encore partiellement temporaire du mouvement d'émigration, notamment agricole, en provenance d'Italie a une incidence certaine sur les données statistiques.

Bien que l'installation progressive en France de nombreuses familles favorise indéniablement, à l'échelle de l'Hexagone, une progression constante de la part féminine au

<sup>1</sup> À la veille de la Première Guerre mondiale, la France héberge 680 000 actifs étrangers soit 3,3 % de la population active et 5,8 % des salariés.

sein de la cohorte des étrangers, ces derniers sont encore très majoritairement, en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, des hommes. En outre, plus on se dirige vers la partie orientale du pays plus la surreprésentation masculine s'affirme. Il apparaît donc étonnant sinon atypique que les recensements de Grasse fassent par exemple état en 1891 d'un effectif de femmes étrangères supérieur à celui de l'autre sexe. Cette situation est en fait principalement due à la présence à Grasse de 1 387 Italiennes pour seulement 1 180 Italiens.

### Répartition par sexe de la population française et étrangère à Grasse (1891)

	Hommes	Femmes	Total
<b>Français</b>	5 436	5 785	11 221
<b>Italiens</b>	1 180	1 387	2 567
<b>Britanniques</b>	47	53	100
<b>Suisses</b>	29	19	48
<b>Allemands</b>	32	12	44
<b>Autres étrangers</b>	21	14	35
<b>Total</b>	6 714	7 301	14 015

Il convient donc à présent de s'intéresser aux activités industrielles, mais aussi agricoles et commerciales attirant à Grasse des travailleurs étrangers des deux sexes.

### Venir en France pour travailler

Au-delà de la présence dans la commune des hivernants et de leurs serviteurs, la forte proportion d'étrangers au sein de la population est à mettre en relation avec une certaine atonie de la démographie française. Cette dernière a, en effet, pour corollaire la nécessité d'attirer d'importants contingents de main-d'œuvre allogène. De très nombreux prolétaires italiens des deux sexes répondent ainsi à l'appel des patrons du secteur de la parfumerie, comme le rappelle en 1913 la chambre de commerce de Nice :

« *L'industrie de la parfumerie comprend 70 usines qui sont situées à Grasse, Cannes, Le Cannet, Golfe-Juan, Vallauris, Nice et Antibes. Le centre de la parfumerie est à Grasse où se trouvent la moitié au moins de ces usines et où les maisons les plus importantes ont leur siège [...]. Le personnel des usines varie selon les saisons et selon l'importance des récoltes [...]. On peut néanmoins l'évaluer à 2 300 ou 2 400 ouvriers et employés. Les ouvriers italiens entrent pour deux tiers dans ce personnel [...] Les femmes entrent pour une proportion importante dans le personnel des usines.* »<sup>2</sup>

Les relevés effectués par Renata Allio sur le recensement grassois de 1906 font apparaître moins de 5 % d'ouvriers au sein de la cohorte des Italiens, néanmoins de très nombreuses natives de la Péninsule sont, comme leurs collègues françaises, occupées dans les usines, notamment à l'enfleurage<sup>3</sup>.

Par ailleurs, l'important contingent de journaliers, manœuvres et autres individus sans qualification peut également être en partie rattaché à l'activité structurante de la parfumerie<sup>4</sup>. En outre, la présence dans les champs d'Italiennes occupées à la cueillette des roses ou du jasmin relève de cette industrie.

<sup>2</sup> Arch. mun. Nice, Rev 10 (4).

<sup>3</sup> Extraction des parfums des fleurs, notamment les plus fragiles comme le jasmin, par contact avec un corps gras.

<sup>4</sup> Renata Allio, *Da Roccabruna a Grasse : contributo per una storia dell'emigrazione cuneese del Sud-Est della Francia*, Rome, Bonacci, 1984, p. 58-60.

Les Transalpins exploitent d'ailleurs dans le département des Alpes-Maritimes de nombreux lopins de terres, et favorisent l'émergence ou le développement de nombreuses activités agricoles :

« *Il ne s'agit plus de travaux agricoles temporaires, mais bien de la presque totalité des gros travaux de culture qui sont exécutés par des familles italiennes dont le nombre des membres varie selon les saisons et l'importance des principales récoltes, telles que celles des olives et de la fleur d'oranger. Dans notre département, nous pouvons l'affirmer, si nous n'avions pas le secours de la main-d'œuvre étrangère, non seulement nos campagnes seraient abandonnées, mais l'industrie horticole et florale telle qu'elle s'est développée depuis une vingtaine d'années sur la Côte d'Azur ne pourrait plus être exercée avec profit.* »<sup>5</sup>

À Grasse en 1906, environ 8 % des Italiens exercent ainsi une profession liée à l'agriculture<sup>6</sup>. Les artisans et commerçants étrangers jouent également, on l'oublie trop souvent, un rôle majeur dans l'économie de nombreuses localités, en particulier au sein des régions frontalières françaises. Cependant la dispersion géographique des boutiques et des ateliers, tout comme la création tardive du registre du commerce après la Grande Guerre<sup>7</sup> ne sont pas de nature à favoriser l'étude de ces activités pourtant essentielles à la vie quotidienne de la population. Les recensements successifs permettent ainsi d'isoler des artisans et commerçants italiens relevant du secteur de l'habillement, modistes ou tailleurs, ou de celui de l'alimentation, à l'instar des boulangers, bouchers, cafetiers-épiciers souvent de même nationalité.

Le groupe des domestiques apparaît également fort important, mais il est inévitablement marqué du sceau de la diversité. Le cocher n'effectue pas le même travail que le jardinier, dont l'activité quotidienne se distingue très nettement de celle du valet de chambre. L'étude du monde de la domesticité est d'ailleurs souvent pour les historiens un véritable casse-tête, tant les statuts, voire les durées de présence en un même lieu sont hétérogènes. Lorsque l'on s'intéresse à la part féminine de cette véritable macédoine, le trouble apparaît toujours aussi fort. Les bonnes britanniques, suisses ou allemandes au service de leur maître, parfois depuis de longues années et suivant celui-ci dans ses lieux de villégiature successifs ne peuvent, en effet, être mises sur le même plan que la nourrice italienne venue ponctuellement allaiter à chaque nouvelle naissance un bambin de la bourgeoisie grassoise. Cette jeune fille, tout en se constituant un petit pécule, participe d'ailleurs pleinement à la pluriactivité mise en œuvre au sein de son groupe familial d'origine, dont l'émigration temporaire n'est d'ailleurs pas, loin s'en faut, la moindre des composantes.

### **Immigration frontalière, réseaux et nécessaire prise en compte des sociétés d'origine**

Les lieux d'origine des migrants sont intéressants à prendre en considération, car cela permet d'élargir la perspective, mais aussi de mettre au jour toute la complexité de logiques migratoires, qui ne sont, la plupart du temps, pas réductibles à un aller simple et définitif pour l'Hexagone. Dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle et à la Belle Époque, l'immigration a en France un caractère éminemment frontalier, dans la mesure où les Belges se dirigent très majoritairement vers les départements français les plus septentrionaux, les Suisses en direction de l'est central et les Espagnols vers le sud-ouest, alors que les Italiens privilégient largement le littoral méditerranéen et son arrière-pays<sup>8</sup>. Ainsi comme l'a bien montré Renata

---

<sup>5</sup> Arch. mun. Nice, Rev 10 (2).

<sup>6</sup> Renata Allio, *Da Roccabruna a Grasse...*, p. 57.

<sup>7</sup> Claire Zalc, « L'analyse d'une institution : le registre du commerce et les étrangers dans l'Entre-Deux-Guerres », dans *Genèses*, n° 31, juin 1998, p. 99-118.

<sup>8</sup> Anne-Marie Faidutti-Rudolph, *L'immigration italienne dans le sud-est de la France*, Thèse de Géographie, Gap, Louis Jean, 1964.

Allio, 77 % des Transalpins résidant à Grasse en 1906 sont originaires, soit de la province piémontaise de Coni, soit de celle ligure d'Imperia, toutes deux contiguës au département des Alpes-Maritimes<sup>9</sup>. La distance entre lieu d'origine et zone cible de la migration ne constitue toutefois pas l'unique cause de celle-ci, car interviennent également des systèmes réticulaires souvent complexes et ancrés sur une plus ou moins longue durée<sup>10</sup>. En témoignent ainsi la présence à Grasse d'une grosse centaine d'Ombriens tous natifs de la province de Pérouse. Au sein de l'ample flux piémontais des communes se distinguent également tout particulièrement, à l'instar du village de Roccabruna composé de très nombreux hameaux.

Ceci renvoie en filigrane à l'importance de certains groupes familiaux, dont les membres sont présents des deux côtés de la frontière et qui contrôlent bien davantage la migration qu'ils ne la subissent<sup>11</sup>. Il convient donc de raisonner en termes d'implantation multi-locale et de flux circulatoires. Dans cette perspective, la société d'origine apparaît comme jouant un rôle central dans le processus migratoire, et ses dynamiques ne doivent donc pas être négligées. Différentes formes de pluriactivité au caractère souvent fort évolutif animent ainsi certains groupes de parenté engagés dans la migration. Le départ vers l'étranger apparaît donc comme une composante d'un système plus complexe et non figé. Le fait que ce soit en partie les femmes et leurs enfants en âge de travailler qui aillent faire la saison au-delà de la frontière illustre cette participation de tous à la reproduction familiale, c'est-à-dire au maintien de tout ou partie du groupe de parenté au lieu d'origine.

Une part croissante des migrations entre la Péninsule italienne et la région de Grasse constitue néanmoins des départs définitifs ou tout du moins de très longue durée, mais comme dans beaucoup de régions préalpines, la rupture est loin d'être brutale<sup>12</sup>. Le décrochage s'effectue au contraire très progressivement malgré son caractère de plus en plus irréversible. Par ailleurs, en cas de retour au pays natal, la réinstallation au village de naissance est loin d'être systématique, car le séjour de plus ou moins longue durée à l'étranger a contribué à élargir l'univers mental des individus, qui préfèrent parfois continuer à évoluer dans un univers urbain leur étant devenu familier. L'installation en ville peut également relever d'une contrainte, notamment lorsque l'expérience à l'étranger s'est conclue par un échec. Cette présence croissante d'étrangers au sein des villes du sud-est de la France en général et à Grasse en particulier favorise l'émergence d'images stéréotypées et engendre une suspicion certaine de la part des autorités.

## De la paix à la guerre : les Italiens face à l'opinion et aux pouvoirs publics

La correspondance échangée en 1887 entre le commissaire de police de Grasse et le maire sur l'opportunité d'autoriser la constitution au sein de la commune d'une association de secours mutuels destinée aux prolétaires italiens s'avère, à plus d'un titre, instructive. Son analyse permet ainsi de comprendre les enjeux, à fort caractère symbolique de cette présence étrangère :

*« La colonie italienne est très nombreuse à Grasse où elle donne beaucoup de mal à la police. Les tapages nocturnes, rixes, vols et coups de couteau sont presque tous à sa charge. Les Italiens en général nuisent au commerce. Ils viennent s'implanter ici pour une industrie quelconque, ils emboursent quelque argent, disparaissent et laissent des dettes. Les*

<sup>9</sup> Renata Allio, *Da Roccabruna a Grasse...*, op. cit., p. 53.

<sup>10</sup> Paola Corti et Ralph Schor (dir.), *L'émigration transfrontalière : les Italiens dans la France méridionale*, Nice, Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1995.

<sup>11</sup> Laurence Fontaine, « Montagnes et migrations de travail. Un essai de comparaison globale (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », dans *RHMC*, t. 52, n° 2, 2005, p. 29.

<sup>12</sup> Luigi Lorenzetti, « *Economic opening and society endogamy : migratory and reproduction logic in the Insubric mountains (18<sup>th</sup> and 19<sup>th</sup> centuries)* », dans *History of the family*, vol. 8, 2003, p. 297-316.

signataires de la demande en autorisation pour la fondation d'une société de secours mutuels sont établis depuis quelque temps à Grasse, comme sculpteur, rentier, cordonnier, ouvrier parfumeur, marchand de comestibles, vannier, maçon etc. Ils passent pour avoir une bonne moralité, mais leurs antécédents en Italie sont ignorés [...] Quant aux adhérents, puisqu'ils composent la colonie, ils sont en grande majorité de moralité très douteuse. »<sup>13</sup>

Ainsi est d'emblée pointé le caractère bagarreur, voire franchement violent, de nombreux Italiens. Si, à moyen terme, des combats communs, notamment syndicaux, provoquent un indéniable rapprochement entre ouvriers italiens et français<sup>14</sup>, les rixes entre ces deux groupes scandent néanmoins indéniablement le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle et la Belle-Époque. Or, comme le rappelle Laurent Dornel, « la criminalisation des étrangers apparaît clairement comme le prélude à leur identification et à leur séparation d'avec les nationaux »<sup>15</sup>. Le fait de soumettre, de manière dérogatoire au droit commun, les non-Français à des dispositions particulières visant à déterminer, avec le plus de précision possible leur identité, est justifié par un second argument également repérable à la lecture de l'échange épistolaire entre le commissaire de police et le maire de Grasse, à savoir le caractère mouvant de cette population étrangère. Au-delà des arrivées et départs des hivernants, la dimension elle aussi saisonnière des activités liées à l'industrie de la parfumerie, renforce, aux yeux de l'opinion et des pouvoirs publics, cette impression de grande instabilité des allogènes. Ainsi les années 1880 constituent un moment de forte suspicion de la part des autorités, tant civiles que militaires, vis-à-vis de rôdeurs étrangers, accusés de se livrer à l'espionnage économique ou militaire en particulier dans les régions frontalières.

Afin de comprendre cette attitude, il convient d'une part de la replacer dans le contexte d'extrême isolement diplomatique, qui est alors celui de la France. L'alliance russe n'intervient, en effet, qu'en 1892 et l'Entente cordiale avec l'Angleterre seulement 12 ans plus tard. L'Allemagne a, à l'inverse, déjà conclu une alliance avec l'Autriche-Hongrie, que décide de rejoindre en 1882 l'Italie, donnant ainsi naissance à la Triple. D'autre part, il faut tenir compte de l'avènement de la III<sup>e</sup> République, qui se concrétise, après une décennie, par l'arrivée des Républicains au pouvoir, et par conséquent l'octroi aux citoyens français de nouveaux droits sociaux. La barrière juridique entre nationaux et étrangers subit donc un indéniable renforcement. L'invasion étrangère, soit-elle pour l'instant pacifique, est assimilée à une concurrence déloyale pour l'ouvrier français, qui ne peut accepter un salaire trop diminué. Sans qu'une taxe sur les étrangers soit finalement imposée pour rétablir une certaine forme d'équilibre, la loi du 8 août 1893 est néanmoins la première à s'intéresser à la « protection du travail national », à travers l'obligation désormais faite aux étrangers de signaler leur arrivée dans l'Hexagone ainsi que tout déplacement ultérieur. La distorsion entre autochtones et étrangers concerne également, aux yeux des pouvoirs publics, la question du service militaire dû par les uns et dont les autres sont exonérés. Avec les Italiens, les données du problème s'avèrent encore plus épineuses, dans la mesure où la Provence héberge sur son sol non seulement des individus qui en cas de guerre ne serviront pas sous le drapeau français, mais sont de surcroît susceptibles de se retourner contre leur pays hôte.

La présence de cette cinquième colonne est abondamment discutée dans différents rapports, et les pouvoirs publics semblent plus particulièrement préoccupés par l'éventuel encadrement, au moyen d'hommes intelligents, de ces bataillons de jeunes Italiens d'âge mobilisable. Les autorités consulaires et surtout les sociétés de bienfaisance, en rapport direct

---

<sup>13</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, 4 M 307.

<sup>14</sup> Xavier Daumalin, « De l'usage mémoriel du massacre d'Aigues-Mortes par les ouvriers italiens de Marseille », dans Stéphane Mourlane et Céline Regnard (dir.), *Les batailles de Marseille. Immigration, violences et conflits XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2013, p. 125-136.

<sup>15</sup> Laurent Dornel, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette Littératures, 2004, p. 149.

et constant avec les intéressés, font ainsi l'objet d'une grande suspicion. Néanmoins, comme l'a démontré Pierre Milza, les communautés italiennes disséminées notamment dans de nombreuses localités du Midi se singularisent par l'absence d'une élite cultivée. La direction de celles-ci est en effet le plus souvent assurée par quelques « *notables du négoce et de l'industrie* »<sup>16</sup>, voire de simples commerçants installés depuis un certain temps en France.

Le refus d'avaliser la création de la société italienne de secours mutuels de Grasse ne tient donc pas uniquement au caractère violent, ou réputé tel, de certains ouvriers italiens, mais doit être appréhendé dans un cadre politique, économique, social et culturel beaucoup plus large. La question des assignations identitaires renvoie en fait directement à une différenciation croissante entre le citoyen français et celui dépourvu de cette nationalité. Ainsi, la moralité de l'étranger est souvent discutée et même lorsqu'elle est jugée bonne pour les éléments les plus stables de la communauté, on s'empresse de préciser que les « *antécédents en Italie sont ignorés* »<sup>17</sup>.

Au-delà de la recherche d'un lieu de villégiature par des personnes fortunées, les migrations en direction de la cité grassoise répondent à la nécessité de trouver un emploi, dans l'agriculture, l'industrie, mais aussi dans l'artisanat et le petit commerce. La faible distance parcourue, dans la majeure partie des cas, par ces hommes, ces femmes et ces enfants entre leur lieu d'origine et les Alpes-Maritimes ne doit néanmoins pas cacher les logiques réticulaires relativement fines qui sont alors à l'œuvre. Les villages de départ ne sont d'ailleurs pas réductibles à des espaces répulsifs où une misère noire ferait irrémédiablement fuir les habitants. Dans le Piémont sud-occidental, comme à l'intérieur de beaucoup de régions préalpines subsiste, en effet, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et à la Belle Époque, des stratégies pluriactives élaborées à l'échelle du ménage. Au sein de ces configurations, le départ de plus ou moins longue durée vers l'étranger fournit une part appréciable du revenu et permet la reproduction familiale. Bien qu'elle s'effectue sans rupture brutale, l'arrivée des migrants italiens à Grasse est néanmoins massive et préoccupe les pouvoirs publics, qui voient en ces instables Girovaggi autant d'espions potentiels et de mobilisables ennemis, et ceci malgré un indéniable rapprochement entre Français et Italiens sous l'effet de combats communs.

---

<sup>16</sup> Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1981, p. 221.

<sup>17</sup> Arch. dép. Alpes-Maritimes, 4 M 307.